### Carnaval de l'Ecole Jules Ferry (Amicale laïque)









#### Eté 2023 - Plage surveillée de la Clape : Bienvenue à

#### **Benjamin PATRIS**







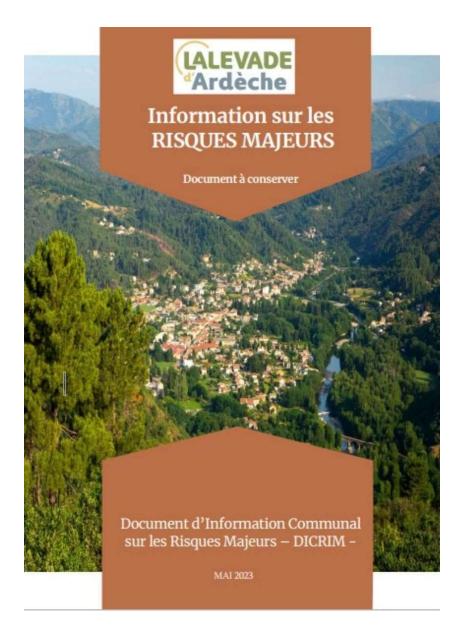
# La bibliothèque municipale se renouvèle











## **Elaboration** du DICRIM





Cartes des zones inondables





Couper l'électricité et le gaz



Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio



Se mettre à l'abri



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



ve pas telepriorier



Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se



Transport de



e produit Transpor ilement de natur nable les

nsport de produit nature à polluer les eaux Transport de matière dangereuses

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence notamment de la RN 102. La présence d'un rond-point aucœur de la commune sur l'ace principal représente un danger. Plusieurs sites distributeurs de carburant ou fuel sont aussi sur cet avec et sont donc sensibles

Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes de la ville.

En cas d'accident la convention TRANSAID (protocole d'aide aux services de secours) e activée.

#### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



#### Dès l'alerte :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche, rendre le local «étanche» (fermer les fenêtres/portes, arrêter la ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée





#### Exercice départemental ORSEC et test du dispositif Fr-Alert



Le dispositif fonctionne en 4 étapes :











Première fête des mobilités le samedi 16 septembre à la salle polyvalente (Communauté des communes)









### Gestion du cimetière communal : mise à jour d'un répertoire des sépultures et concessions





# Les animations estivales 2023

Bal du 14 juillet organisé par les sapeurs pompiers







#### Les animations estivales 2023 Vendredi 28 juillet, bal avec EXTRA SONO 07 Merci aux parents de l'Amicale laïque









# Les animations estivales 2023

(LALEVADE d'Ardèche

Samedi 12 août : Swin-RUN



Vendredi 25 août : soirée musicale avec Ponpon

Merci au Cross Training pour l'organisation



### Lundi 28 août - Cinéma sous les Etoiles (offert par la municipalité)









### Fermeture de l'EHPAD : vente du groupe électrogène









#### Septembre 2023 - Impasse de la source





### Septembre 2023 - Impasse de (LALEVADE d'Ardèche la source







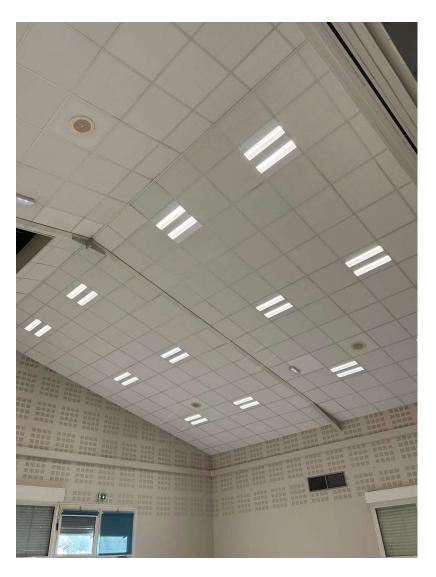
# 1er septembre 2023 : Location de la maison des associations à Coup de Pouce d'Ardèche





#### Installation de leds pour l'éclairage de la salle polyvalente







#### Jeudi 14 septembre : journée de détente au profit des seniors levadois

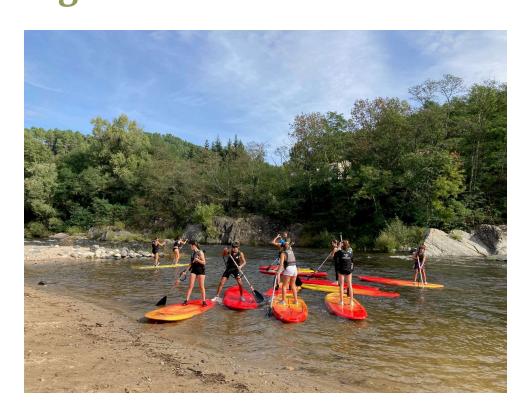






Mercredi 20 septembre : Mise à disposition de la base de loisirs de La Clape au profit de 120 collégiens







Mercredi 20 septembre : Mise à disposition de la base de loisirs de La Clape au profit de 120 collégiens





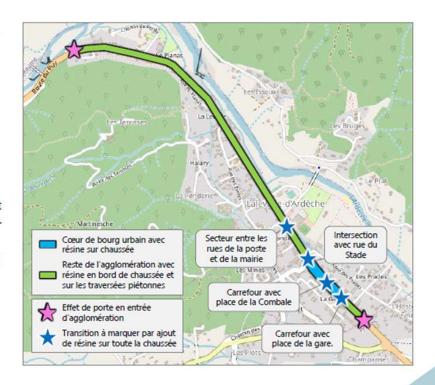


#### Rapport du Cabinet EGIS sur les mobilités (Financement par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires)



#### **RN102: INTERVENTION LÉGÈRE**

- Ajout d'éléments aux entrées d'agglomération (végétation, ilot borduré autour des panneaux, revêtement coloré, ...) pour créer un effet de porte.
- Matérialisation de 2 secteurs distincts les uns des autres au sein de l'agglomération :
  - Un cœur de bourg plus urbain, avec de la résine ou un revêtement coloré sur la chaussée, pouvant former différents motifs au sol (bandes transversales, ...) afin d'amplifier son côté urbain.
  - Le reste de l'agglomération où cette même résine ou revêtement ne sera implanté(e) qu'en bord de chaussée afin de réduire visuellement la largeur de l'axe (idéalement à 6m maximum), sans affecter physiquement la circulation.
- Implantation de résine colorée sur toute la chaussée sur 4 points de transition, pour appuyer l'entrée dans le cœur de bourg ou le passage au niveau d'un secteur particulièrement urbain. La résine améliorera également la visibilité (et ainsi la sécurité) des traversées piétonnes.
- Sécurisation des traversées piétonnes hors du cœur de bourg par l'implantation de bandes de résine de chaque côté des passages piétons, pour améliorer leur perceptibilité.







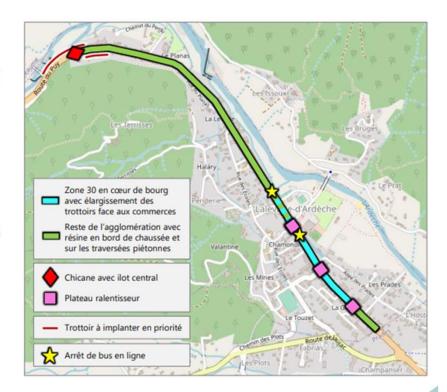


#### (LALEVADE d'Ardèche

### Rapport du Cabinet EGIS sur les mobilités (Financement par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires)

#### **RN102: REFONTE COMPLÈTE**

- Mise en place d'une chicane en entrée d'agglomération Nord, avec un ilot central de 2m à 4m de large.
- Passage en zone 30 dans le cœur de bourg, entre la rue de la gare et la rue de la mairie, avec mise en place ou maintien des revêtements colorés préconisés à court terme.
- Pour crédibiliser cette zone 30, renforcement possible des transitions par ajout de plateaux ralentisseurs, de part et d'autre des intersections ou en les transformant en intersections surélevées.
- Création de trottoirs afin d'avoir un cheminement sécurisé sur au moins une rive dans toute l'agglomération. L'entrée d'agglomération Nord est à ce titre prioritaire, pour permettre un lien piéton complet et sécurisé du cœur de bourg jusqu'à la passerelle en limite d'agglomération.
- Mise en place ou maintien de la résine colorée préconisée à court terme en bord de chaussée hors du cœur de bourg.
- Élargissement des trottoirs trop étroits en cœur de bourg autour des commerces, potentiellement en supprimant quelques places de stationnement le long de la RN102.
- Reprise des arrêts de bus « Place de la poste » et « HLM » pour en faire des arrêts en ligne, où le bus se stationne sur la chaussée.









#### Rapport du Cabinet EGIS sur les mobilités (Financement par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires)

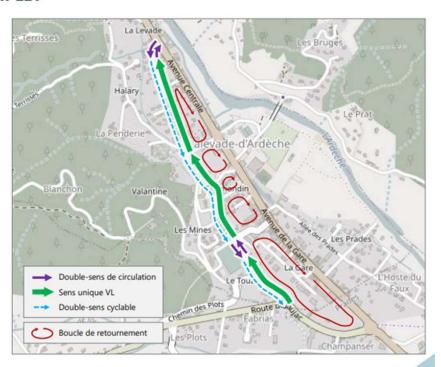


#### **RUE DES ÉCOLES : MISE À SENS UNIQUE COMPLET**

- Passage à sens unique avec double-sens cyclable de toute la rue des Écoles, à l'exception de 2 courts tronçons maintenus à double-sens et en zone de rencontre (limitée à 20 km/h) :
  - Entre la rue du Stade et le parking du stade, afin d'éviter de trop longs détours pour l'accès au stade et à l'école.
  - L'extrémité Nord de la rue des Écoles, afin de permettre l'accès au parking dans les deux sens.

Nota: des sens unique Nord → Sud sont tout à fait envisageables, mais auraient l'inconvénient de forcer les véhicules remontant vers le Nord sur la RN102 à s'y insérer en tourne-à-gauche (plus complexe que le tourne-à-droite vers le Sud).

- Aménagement d'un trottoir d'au moins 1,40m de large sur les sections à sens unique, pouvant dans un premier temps être remplacé par du marquage au sol et des balises.
- Lorsque la largeur actuelle de la chaussée le permet, matérialisation de stationnement sur chaussée entre le trottoir et la voie de circulation.









### Apaisement des mobilités : amélioration des entrées (LALEVADE Nord et Sud, mise en sens unique de la Rue d'Ardèche des Ecoles







# Modification du sens de circulation de la partie Sud de la rue des Ecoles





### Modification du sens de circulation (LALEVADE d'Ardèche de la partie Sud de la rue des Ecoles







